




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131217-36926-DE-1-1_0
Date de signature : 19/12/13
Date de réception : jeudi 19 décembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.784**

Séance publique du

17 décembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES. ASSOCIATION DES JUMELAGES ET DES
RELATIONS INTERNATIONALES. VERSEMENT DE L'ACOMPTÉ SUR SUBVENTION 2014**

Le 17/12/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/12/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. François HAMY à Mme Marie José VALETA, Mme Sophie JOISSAINS à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Patricia LARNAUDIE

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Robert FOUQUET, M. André GUINDE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Martine FENESTRAZ donne lecture du rapport ci-joint.



09.10

Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Mission Développement
Touristique et International

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17/12/13

RAPPORTEUR : Mme Martine FENESTRAZ

Nomenclature : 7.5 Subventions

Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES. ASSOCIATION DES JUMELAGES ET DES
RELATIONS INTERNATIONALES. VERSEMENT DE L'ACOMPTE SUR SUBVENTION 2014 -
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Comme vous le savez, la Ville d'Aix-en-Provence apporte son soutien à l'Association des Jumelages et des Relations Internationales, dans le cadre d'une convention d'objectifs renouvelée par délibération n° 2012.593 du 29 mai 2012, pour une durée de trois ans.

Cette association, qui a pour objet de développer les relations et les échanges permettant de renforcer l'image d'Aix-en-Provence, ville ouverte sur le monde, est appelée à impliquer la société civile aixoise dans cette volonté publique d'internationalisation du territoire.

L'année 2013 a tout d'abord été marquée par la mobilisation de l'Association pour animer, sur le plan citoyen, le partenariat de coopération signé avec la Ville de Kumamoto. Cela s'est concrétisé par l'accueil de plusieurs délégations de citoyens japonais.

Cette année a également été l'occasion d'alimenter le partenariat avec la Ville d'Oujda, avec notamment l'organisation d'un voyage citoyen au Maroc.

Les échanges scolaires avec les villes de Bath, de Pérouse et de Pécs se développent ou se pérennisent.

Sur l'année 2013, l'Association a participé ou organisé plus de 60 manifestations permettant le déplacement de 430 aixois dans les villes partenaires et l'accueil d'environ 450 habitants de celles-ci.

Quant à lui, le marché international, annuel, des villes jumelles permet de faire connaître aux visiteurs, chaque année plus nombreux, les produits des commerçants des villes de Grenade, Baalbeck, Ashkelon, Kumamoto, Tübingen, Bath, Coïmbra, Pérouse, Pécs et Carthage.

L'accent pour l'année 2014 sera, particulièrement, mis sur le jeune public et le sport par le développement des échanges sportifs-culturels avec les villes partenaires européennes et hors Europe. Des voyages citoyens et des échanges entre lycées sont, également, programmés. Enfin, les marchés permettront la mobilité réciproque des commerçants.

La subvention annuelle est versée suivant des modalités échelonnées dans le but d'assurer un fonctionnement régulier de l'association. Un acompte égal à 75 % de la subvention allouée en 2013, soit la somme de 62 415 euros, est ainsi prévu au début du premier trimestre de chaque exercice.

<i>Association</i>	Subvention annuelle 2012	subvention annuelle 2013	Acompte sur subvention 2014
Association Jumelages et RI	83 220 €	83 220 €	62.415 €

Cette proposition a été validée en date du 27 novembre 2013.

En conséquence, je vous demande mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** du versement de l'acompte de 62.415 €, à valoir sur la subvention 2014, au profit de l'Association des Jumelages et des Relations Internationales.
- **DIRE** que les crédits seront prélevés sur la ligne budgétaire 92048 6574 1673 qui présente les disponibilités suffisantes.

2013.784 - RELATIONS INTERNATIONALES. ASSOCIATION DES JUMELAGES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES. VERSEMENT DE L'ACOMPTE SUR SUBVENTION 2014

Présents et représentés	: 44
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 5
Suffrages Exprimés	: 44
Pour	: 44
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

M. Eric CHEVALIER, Mme Martine FENESTRAZ, Mme Michèle JONES, Mme Reine MERGER, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/12/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**